



FS–SSCTD du 25 mars 2025

Déclaration liminaire de la FSU

La FSU48 ne peut que déplorer la dégradation des conditions de travail subie par les personnels du département qui va être encore accentuée par la suppression de 6 classes et d'un poste d'enseignant spécialisé à la rentrée prochaine. Ces fermetures de postes, alors que le mouvement intra départemental est de plus en plus "bloqué" en Lozère, engendrent stress et angoisse pour des collègues parfois en poste sur leur école depuis de nombreuses années.

A l'ordre du jour de cette réunion de la FSSSCT départementale est inscrit un point sur l'inclusion.

Le 11 février 2005, la France adoptait une loi ambitieuse pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, dont l'inclusion scolaire. Vingt ans plus tard, l'école peine toujours à remplir cette mission faute de moyens humains et matériels adaptés. Dans notre département, le 11 février 2025, c'est même la suppression d'un poste d'enseignant spécialisé qui nous a été annoncé !

La FSU-SNUipp alerte : l'inclusion ne peut pas être un simple affichage politique, mais une réalité effective et de qualité pour toutes et tous.

Si la loi de 2005 a permis de faire avancer les droits des élèves en situation de handicap, son application reste largement insatisfaisante. Sur le terrain, les équipes pédagogiques font face à une situation de plus en plus dégradée : manque criant d'Accompagnant-es des Élèves en Situation de Handicap, absence de formation des enseignant-es et des AESH, dispositifs d'accompagnement insuffisants...

Cela détériore considérablement les conditions d'apprentissage des élèves en situation de handicap, tout en compliquant également le travail des personnels et la scolarité des autres élèves.

Sans solutions adaptées, des élèves se retrouvent dans des classes ordinaires sans accompagnement suffisant. Face à ces impasses, familles, enseignant-es et AESH sont souvent démunis-es.

Les AESH jouent un rôle fondamental dans la scolarisation des élèves en situation de handicap, mais leur précarité reste une injustice criante. Recrutés-es en contrat précaire, mal rémunérés-es, sans véritable perspective d'évolution professionnelle, ils.elles sont trop peu nombreux-ses et souvent contraint-es d'assurer un accompagnement morcelé entre plusieurs enfants. Cet état de faits inacceptable empêche une prise en charge continue des élèves concernés-es. Malgré 185 AESH en poste dans le département dont seulement 31 sont à temps plein, trop d'enfants en situation de handicap restent sans accompagnement.

A tout cela se rajoutent pour les personnels AESH, parfois des changements multiples d'emploi du temps ainsi que des délais de remboursements de frais de déplacements irrespectueux, d'autant plus pour des personnels en situation de précarité.

L'inclusion ne se décrète pas, elle se construit avec des moyens humains et matériels à la hauteur des besoins. Pour cela, la FSU-SNUipp rappelle ses revendications :

- Le recrutement massif d'AESH sous statut de la fonction publique de catégorie B.

- Le recrutement et la formation d'enseignant·es spécialisé·es à hauteur des besoins

- Une formation renforcée des PE sur les besoins spécifiques des élèves en situation de handicap et EBEP

- L'ouverture de places suffisantes dans les établissements et dispositifs spécialisés pour garantir des parcours adaptés.

- Une revalorisation de l'ensemble des moyens alloués à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Dans sa volonté toujours constructive, la FSU-SNUipp, syndicat majoritaire, souhaite ouvrir un grand débat public sur le sujet de l'inclusion et lance à partir du 20 mars une consultation intitulée « L'inclusion, oui ! Mais pas comme ça... » et encourage tous les personnels enseignant·es et AESH du premier degré à s'en emparer afin d'obtenir du gouvernement les investissements pour réaliser ENFIN l'école inclusive.